

Arrêté n° 9 du 26 mars 2026

ARRETE DE NOMINATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Le Maire de la Commune d'Estos,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

ARRÊTE

Article 1er : M. BONNE Christian, 1^{er} adjoint municipal, est désignée correspondant défense.

Article 2e : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète d'OLORON-SAINTE-MARIE,
- Monsieur le Chef du Centre du Service National de Pau.

Fait à Estos, le 26 mars 2026,

Le Maire,

Philippe SANSAMAT

